

dossier de concertation préalable

FRANCHISSEMENT DE L'A20 À LIMOGES

ENTRE LA BASTIDE ET LE PUY PONCHET

du 19 mars au 19 avril 2018



SOMMAIRE

<i>1/ Contexte et objectifs</i>	p4
<i>2/ La concertation préalable : pourquoi ? comment ?</i>	p7
<i>3/ Etat des lieux et enjeux</i>	p8
<i>4/ Définition de tracé</i>	p16
<i>5/ Aménagements étudiés</i>	p18
<i>6/ Calendrier</i>	p26



1/ Contexte et objectifs

Objet de l'opération

Dans la continuité de la requalification du quartier de La Bastide à Limoges (87 – Haute-Vienne), la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole prévoit de relier le quartier de La Bastide au secteur « du Puy Ponchet », doté d'équipements récents de loisirs et de vie quotidienne complétant dans ses fonctions le secteur riche d'emplois de la technopole d'ESTER.

Ce nouvel axe de circulation sera dédié aux transports en commun et aux modes doux. La réalisation nécessite la construction d'un nouveau franchissement de l'autoroute A20.

Le tracé de cet axe trouvera son origine au droit des parkings existants en surplomb immédiat de l'autoroute A20 côté Bastide, il se développera vers l'Est pour franchir l'autoroute et venir se raccorder au giratoire existant de la rue Aristide Briand qui dessert le nouveau centre aquatique Aquapolis.

4

1 | Vue sur la Bastide depuis le Puy Ponchet

2 | Vue sur le Puy Ponchet depuis La Bastide



1



2

Le schéma ci-dessous présente le tracé pressenti de la future infrastructure.



2/ La concertation préalable: Pourquoi ? Comment ?

6

« (*) Le **maître d'ouvrage** d'un projet est la personne qui passe commande pour la construction de l'ouvrage. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, de rechercher les partenaires, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé. »

Les acteurs du projet

Le maître d'ouvrage* du projet est **Limoges Métropole**.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

C'est l'instance de validation des études, d'arbitrage et de préparation des décisions à prendre. Il est composé des élus communautaires et des élus des communes concernées. Il définit les grandes orientations à retenir, arrête les choix et valide les propositions en vue de solliciter leur approbation par les exécutifs concernés.

LE COMITÉ TECHNIQUE

Il réunit les représentants des services techniques de chacun des organismes présents dans le comité de pilotage, qui étudient les différentes hypothèses, préparent les documents et les éléments à soumettre au Comité de Pilotage (faisabilité technique, coûts, impacts...)

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme prévoit que :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat. »

Les objectifs de la concertation préalable

La phase d'étude et de définition du projet qui s'enclenche maintenant devra permettre in fine d'établir le dossier d'enquête publique. La concertation fait partie intégrante du processus de réalisation du projet. Le maître d'ouvrage explique sa démarche, présente les études et expose les contraintes déjà identifiées.

Les acteurs du territoire (élus, habitants, usagers...) enrichissent les études de leurs propres connaissances du territoire tout en exprimant leurs avis et leurs préoccupations.

LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation publique constitue un premier contact entre le maître d'ouvrage de l'opération et les acteurs locaux. Elle vise à présenter les objectifs du projet, les différentes variantes à l'étude ainsi que les principes d'aménagement retenus. Elle permet de répondre aux questions et de recueillir les avis des acteurs et habitants du territoire concerné.

Les modalités de la concertation

COMMENT S'INFORMER ?

→ Par le dossier de concertation :

Vous pouvez le consulter pendant la période de concertation :

- à la mairie de Limoges et au siège de l'agglomération de Limoges.
- en le téléchargeant sur le site internet de l'agglomération de Limoges : <http://www.agglo-limoges.fr>

→ Par la réunion publique :

Le projet sera présenté par le maître d'ouvrage. Vous pourrez faire part de vos questions, avis et remarques en prenant la parole ou par le biais des questionnaires mis à disposition. La réunion publique se tiendra **le vendredi 30 mars à 18h30 au siège de l'agglomération de Limoges.**



ET POUR PARTICIPER ?

→ Par le registre d'expression :

Mis à disposition dans la mairie de Limoges, et au siège de l'agglomération de Limoges aux heures habituelles d'ouvertures pendant la période de concertation, vous pouvez y inscrire librement avis, commentaires, suggestions ou questions.

→ Le recueil des avis par courriel ou courrier :

Vous pouvez faire connaître votre opinion ou poser vos questions :

- par courriel à l'adresse :
concertation_franchissementA20@agglo-limoges.fr
- par courrier à l'adresse :

**Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
19 rue Bernard Palissy,
CS 10 001,
87 031 Limoges Cedex 1**

**>>> La concertation se déroule du
19 mars 2018 au 19 avril 2018.**

3/ Etat des lieux et enjeux : Déplacements et fonctionnement urbain

Une liaison bus entre La Bastide et Le Puy Ponchet permettrait d'améliorer l'accessibilité des quartiers, des équipements et des services du territoire de Limoges Métropole.

Les quartiers du Puy Ponchet et de La Bastide proposent des fonctions complémentaires (principalement habitat pour La Bastide et activités pour le Puy Ponchet), générant un potentiel de déplacements entre les deux quartiers. Néanmoins, aujourd'hui, ils sont complètement séparés du point de vue de l'offre de transport.

Le quartier de la Bastide reste enclavé. Ce manque d'offre directe entre les deux quartiers est particulièrement vrai pour le vélo, la marche à pied, et les transports en communs, alors que le détour en voiture par la D250 permet de relier les deux quartiers en 5 minutes.

Dans le cadre de la requalification du quartier de La Bastide avec le Programme de Renouvellement Urbain à l'oeuvre actuellement, des voies dédiées aux bus, ainsi que des voies cyclables vont être créées et connectées à un pôle d'échange multimodal.

ESTER attire chaque jour plus de 600 déplacements, la plupart en provenance du centre-ville. Ainsi certains voyageurs pourraient être intéressés par cette nouvelle liaison avec la correspondance Bastide.





^ Carte des enjeux déplacements (SCE sur la base des études de SYSTRA)

Enjeux

- *Etablir une complémentarité entre les deux quartiers*
- *Optimiser les temps et les trajets de transports*
- *Promouvoir les modes actifs*
- *Accès des riverains de La Bastide aux fonctions culturelles et de loisirs du Puy Ponchet*

3/ Etat des lieux et enjeux : Paysage et milieu urbain

Le site s'inscrit dans un contexte d'espaces naturels et paysagers en périphérie nord de la ville (cf. carte ci-contre).

Le paysage actuel est façonné par la topographie des lieux. L'effet de butte, très lisible côté Puy Ponchet, est amplifié par la prairie et la brèche créée par l'infrastructure de l'A20, ce qui dégage une vue panoramique qui embrasse la ville. On peut aisément identifier les monuments qui se détachent de la silhouette urbaine (photographie 1).

Côté Bastide, le talus boisé est abrupt. Il sera nécessaire d'avoir une réflexion précise sur le traitement des culées de l'ouvrage. Côté Puy Ponchet, les structures bocagères qui accompagnent les chemins creux sont remarquables. Les chênes, charmes, châtaigniers y sont fortement développés. L'ambiance au sein de ce chemin est marquée par un effet d'encaissement, les arbres et des jeux de lumières (photographie 2). L'effet de découverte du point de vue est accentué par la topographie. En remontant du chemin creux, on découvre peu à peu l'horizon sur la ville, d'abord les premiers immeubles, puis certains clochers et enfin l'intégralité. Cette découverte séquencée participe à la mise en scène de la vue et à une appropriation des lieux.

Les usages actuels des sites sont principalement la promenade tant côté bastide que Puy-Ponchet. Côté Bastide, il faut également noter la présence de jardins partagés (photographie 3).

10



1 | Vue panoramique sur Limoges

2 | Chemin creux côté Puy Ponchet : effet d'encaissement et jeux de lumière créés par les arbres

3 | Talus boisé, cheminement et jardins familiaux côté Bastide





^ Carte des enjeux paysagers et urbains

Enjeux

- *S'inscrire dans la topographie du site*
- *Ne pas obérer les vues sur la ville depuis le sommet de la butte*
- *Maintenir les structures bocagères*
- *Conforter les usages*

3/ Etat des lieux et enjeux : milieux naturels

Milieux

Deux types de milieux présentent des enjeux notables :

- **Les prairies mésophiles fauchées** naturelles sont en forte voie de raréfaction en Limousin. Malgré un intérêt floristique assez faible, la diversité de faciès présente sur le site leur confère une richesse spécifique importante induisant une attractivité élevée pour la faune. Leur valeur patrimoniale forte découlant de leur statut communautaire et régional induit par conséquent **un enjeu fort**.
- **La pelouse annuelle siliceuse** possède une composition floristique très caractéristique mais occupe une très faible surface. Son maintien, dépendant d'un raclement accidentel des rochers sous-jacents lors de la fauche, est incertain en l'état actuel du site. Le niveau d'enjeu est maintenu au niveau de sa valeur patrimoniale : **enjeu faible**.

Par ailleurs, un ruisseau inscrit dans le thalweg ainsi que des secteurs humides ont été identifiés.



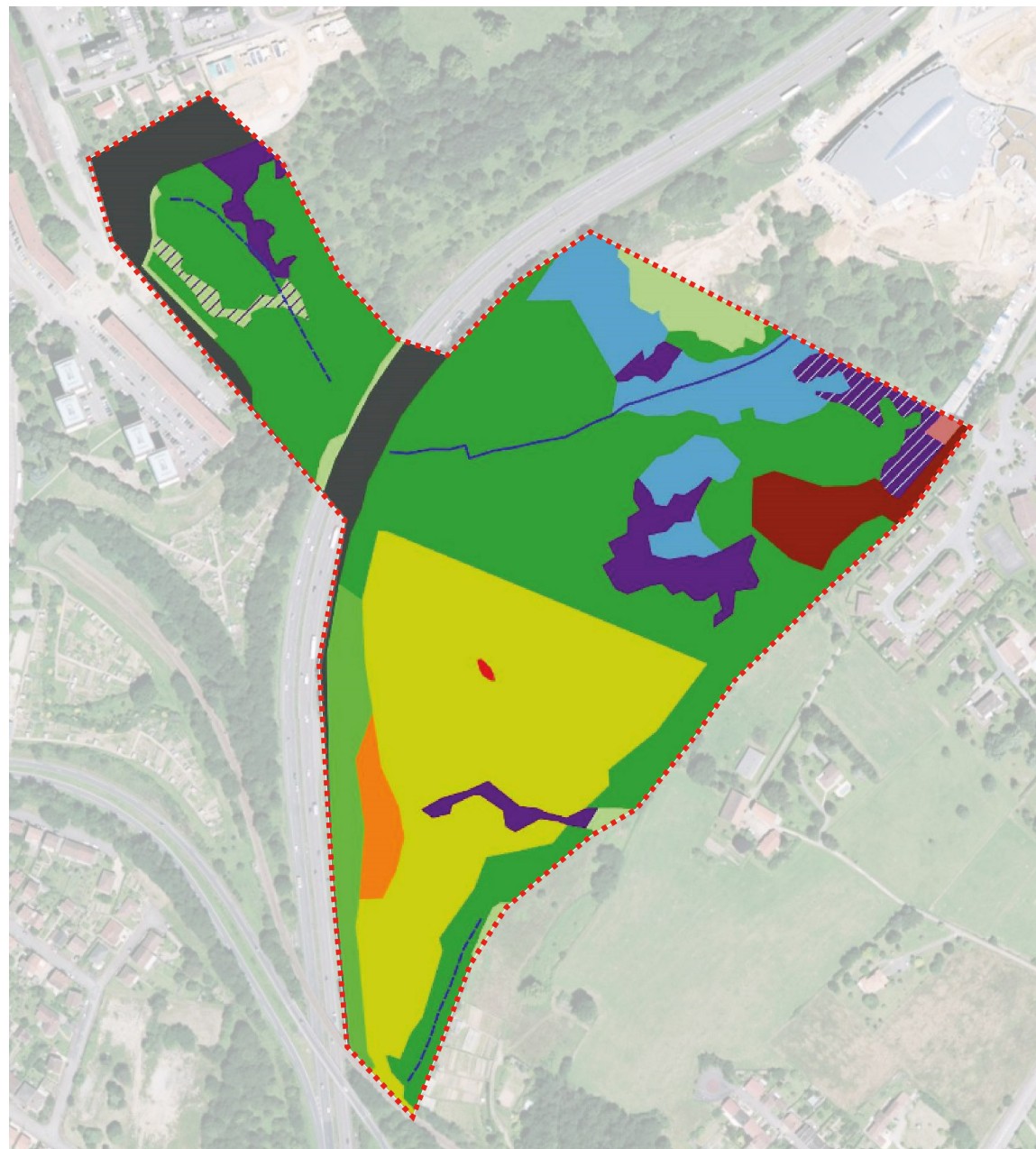
1 | Arbres majeurs en lisière du boisements

2 | Chemin creux côté Puy Ponchet

3 | Prairies mésophiles fauchées en premier plan et lisière arborée

Milieux

-  Pelouse annuelle siliceuse
-  Prairies mésophiles fauchées
-  Prairies mésophiles
-  Prairies mésophiles x ronciers
-  Fougères aigles x ronciers
-  Ronciers
-  Ronciers et ourlets nitrophiles
-  Saulaies arbustives
-  Accrue feuillue
-  Chênaies acididines
-  Formation spontanée de Chêne rouge
-  Friches rudérales
-  Zones urbanisées



^ Carte de synthèse du diagnostic des milieux naturels (SCE sur la base des études de Vittier et Nicolas)

3/ Etat des lieux et enjeux : Faune patrimoniale et protégée

Faune patrimoniale et protégée



> **Chauve-souris** : 7 espèces occupent le site. La Barbastelle d'Europe, qui bénéficie d'un indice de patrimonialité fort, est la plus notable. C'est la seule espèce qui dispose probablement des gîtes favorables à son repos, voire à sa reproduction, au sein de la zone d'étude. Elle bénéficie également de la présence d'habitats qui lui conviennent tant pour chasser que pour se déplacer (lisières boisées, chemin creux).

L'enjeu de conservation est fort.



> **Amphibiens** : avec 4 espèces identifiées, la richesse spécifique du site est faible. Le Crapaud commun, le Triton palmé et même la Grenouille verte sont peu abondantes. L'enjeu relatif à ces espèces est équivalent à leur indice de patrimonialité, c'est à dire très faible. Malgré un indice de patrimonialité tout aussi faible, la population de Salamandre tachetée est importante et dispose de conditions particulièrement favorables à l'ensemble de son cycle de développement (eaux faiblement courantes, boisements feuillus).

L'enjeu de conservation pour la Salamandre tachetée est modéré.



> **Reptiles** : peuplement pauvre avec 2 espèces. (Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune). **L'enjeu de conservation est égal à l'indice de patrimonialité : faible pour ces deux espèces.**



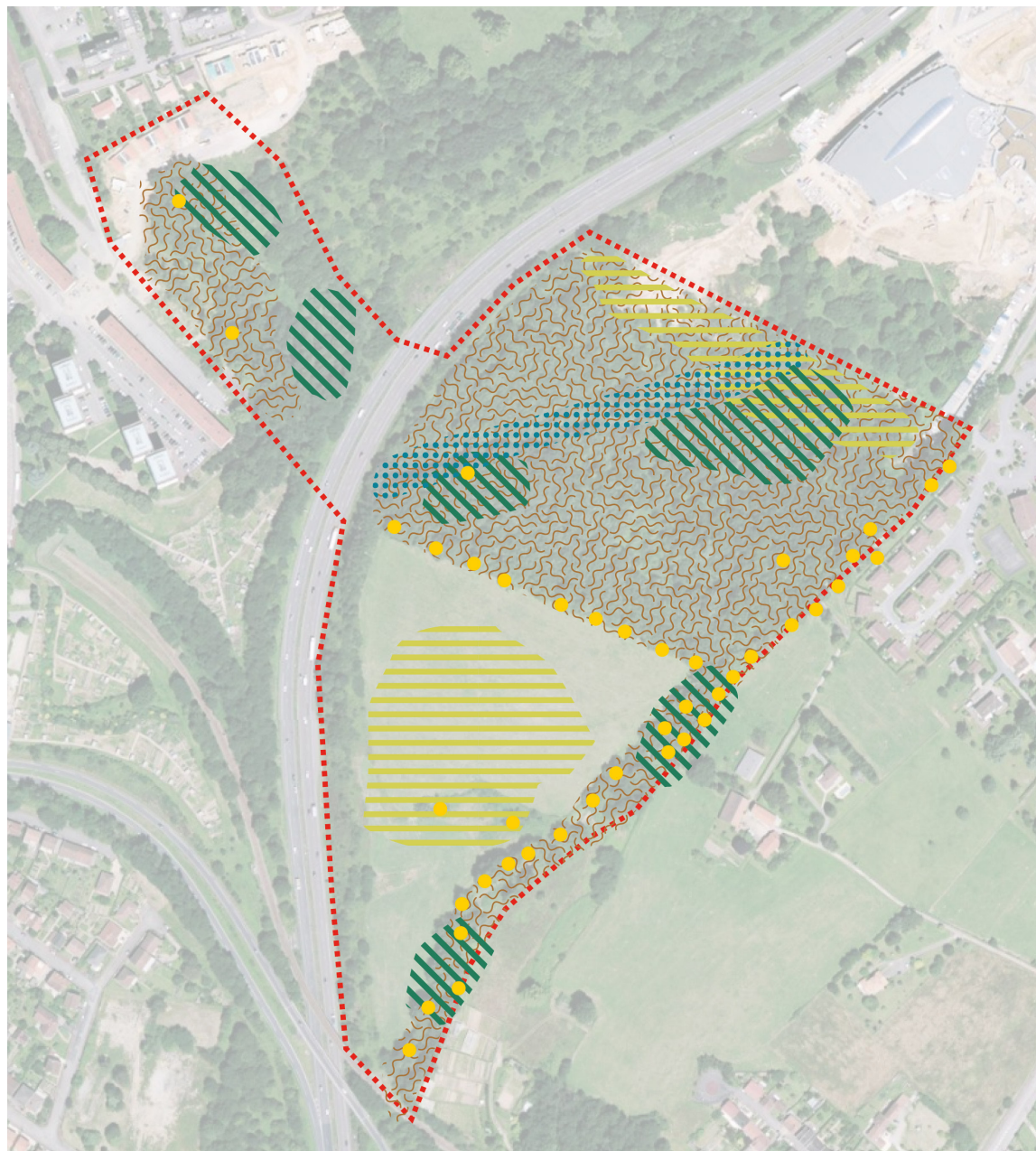
> **Oiseaux remarquables** : le peuplement aviaire est assez riche et compte 6 espèces remarquables. Le Bouvreuil pivoine et le Chardonneret élégant disposent tous deux d'un fort indice de patrimonialité et se reproduisent probablement dans la zone d'étude. **L'enjeu de conservation qui les concerne est fort.** Le milan noir, le martinet, l'Hirondelle de fenêtre et l'Effraie des clochers ne fréquentent que peu le site. **L'enjeu qui les concerne est faible ou négligeable.**



> **Coléoptères** : le Lucane cerf-volant (valeur patrimoniale forte) et potentiellement le Grand Capricorne (valeur patrimoniale très forte), vivent et utilisent les arbres-gîtes sénescents (arbres morts ou anciens). Ils ne sont pas rares dans la région mais leurs habitats sont menacés : **l'enjeu est transcrit comme modéré pour les arbres-gîtes probables et faible pour les arbres-gîtes potentiels.**

Faune patrimoniale et protégée

-  Habitats favorables aux chauve-souris
-  Habitats favorable aux amphibiens
-  Habitats favorables aux Reptiles
-  Habitats favorables aux oiseaux remarquables
-  Arbres sénescents favorables aux coléoptères



^ Carte de synthèse du diagnostic faune/flore (SCE sur la base des études de Vittier et Nicolas)

Enjeux

- *Eviter le chemin creux*
- *Aménager des passages sous voirie*
- *Eviter le défrichage en période de reproduction*
- *S'éloigner de 20 m minimum des arbres en lisière*

4/ Définition de tracés

La séquence «Eviter, Réduire, Compenser» (ERC)

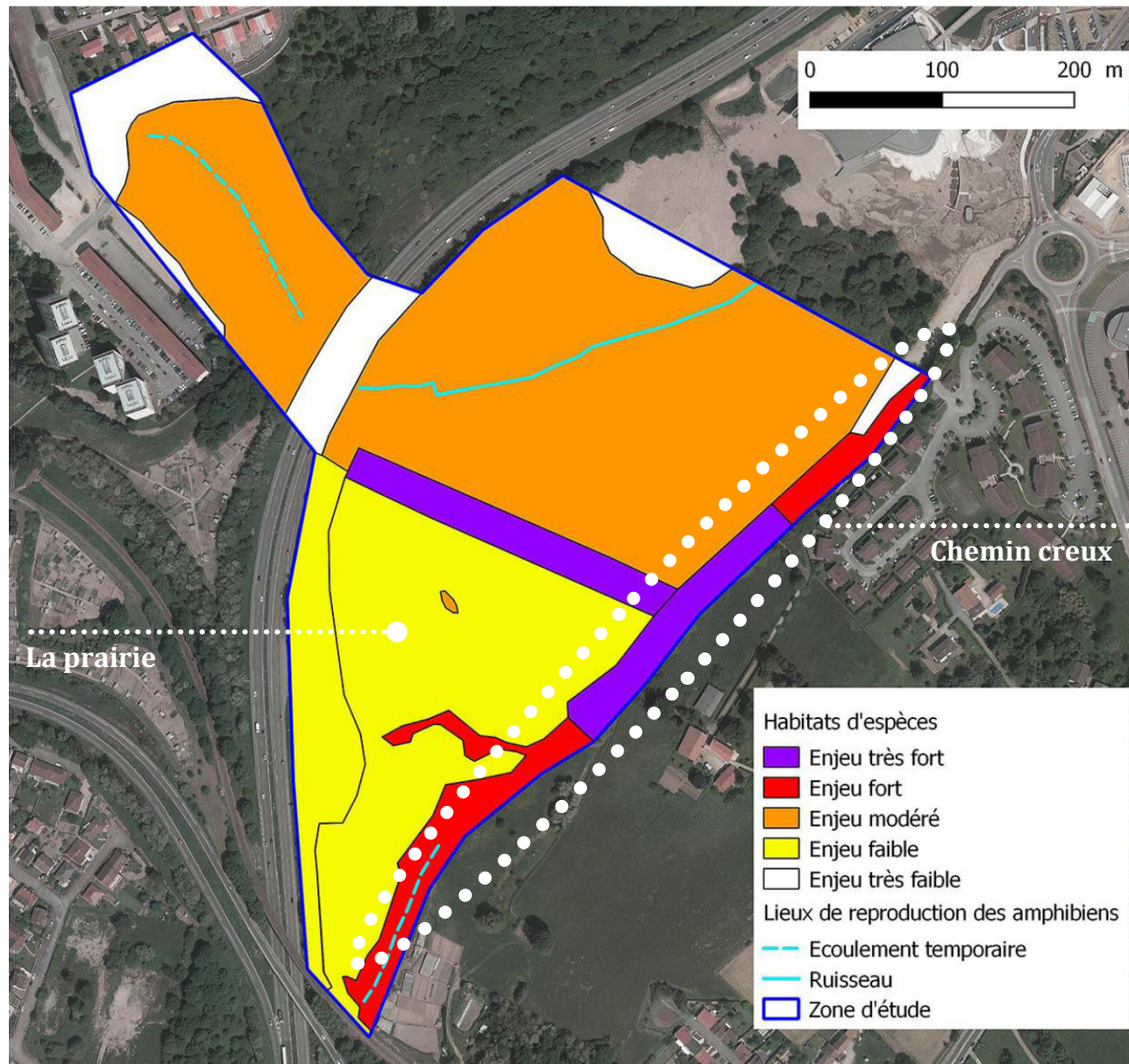
La séquence ERC s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans le processus de décision du projet. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits (code de l'environnement).

Dans la définition du tracé, **les mesures d'évitement** ont été prises sur le projet pour les enjeux déterminants concernant les chauve-souris, espèces protégées :

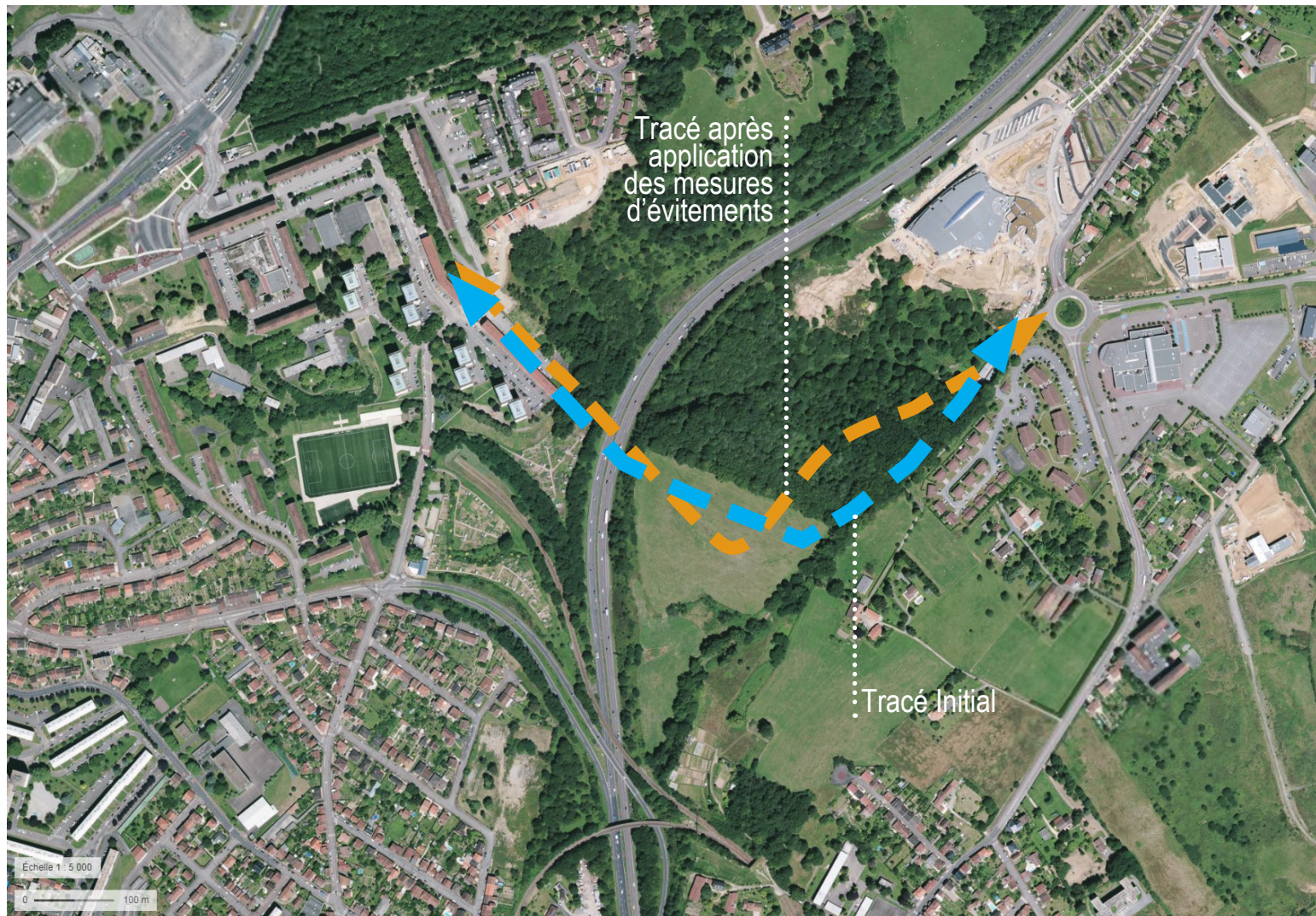
- **Eviter leur habitat : le chemin creux** qui comprend des arbres sénescents remarquables de diamètre supérieur à 60 cm pour la plupart et un nombre élevé dont le diamètre est supérieur à 90 cm, les prescriptions sont les suivantes :
 - conserver 20 m de part et d'autre de la lisière
 - préserver la pénombre dans le chemin creux
- **Leur terrain de chasse : la prairie à maintenir à côté de leur habitat**

> La destruction de ces éléments pourrait très difficilement faire l'objet de mesures de réduction ou de compensation.

< Carte de synthèse des secteurs présentant les plus forts enjeux pour la conservation des espèces remarquables de la zone d'étude (Vittier et Nicolas)



Le tracé : solutions variantes



Le tracé initial (en bleu) impactait trop fortement le chemin creux, ses arbres et les différentes espèces l'utilisant.

Le tracé alternatif (ERC) permet :

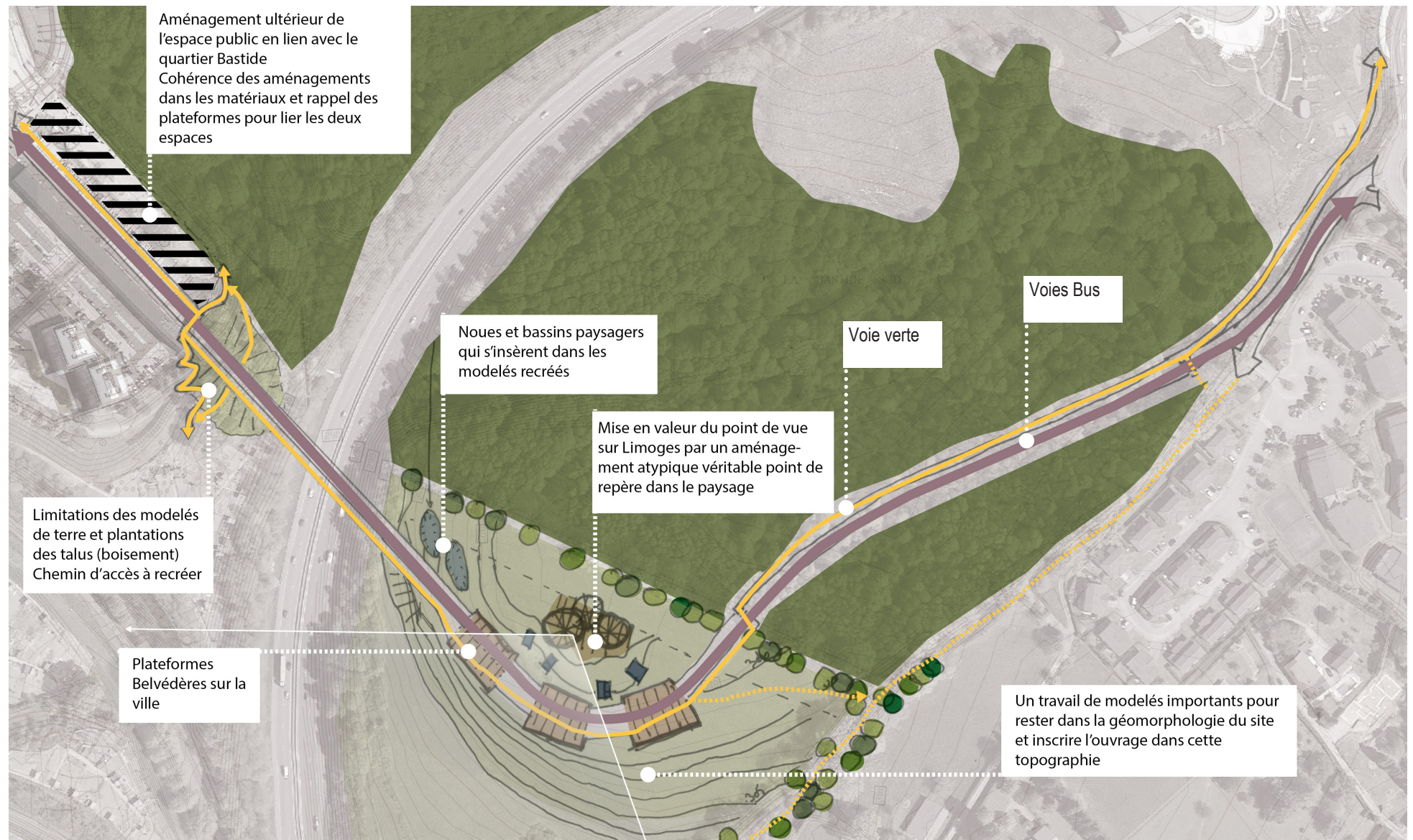
- De s'écarter du chemin creux et de préserver l'intégralité des vieux arbres qui le bordent ;
- De s'écarter de la lisière forestière, (respect de la prescription de 20 mètres) écotone particulièrement favorable à la faune ;
- De couper la lisière forestière de manière franche, avec un angle proche de 90°, ce qui permet de réduire le nombre d'arbres remarquables concernés en lisière de bois. Seuls 2 à 5 arbres remarquables devraient ainsi être touchés.

5/ Aménagements étudiés

Esquisse d'aménagement

Les principes architecturaux et paysagers sont les suivants :

- **Fonder les axes de composition dans la continuité de ceux du projet Bastide pour affirmer l'ouvrage comme un lien entre les deux quartiers.** Il ne doit pas y avoir de rupture d'axe ou de nivellement entre l'ouvrage et la voirie future. L'ensemble est pensé comme un tout.
- **Inscrire l'ouvrage et la voirie dans la topographie du site :** la cote projet de l'ouvrage est notamment définie pour ne pas atterrir sur le point haut du relief de Puy Ponchet afin de maintenir un point de vue depuis ce « balcon sur la ville ». En prenant en compte les contraintes techniques (raccordement au niveau de la Bastide notamment), la cote projetée est comprise entre 309 m et 310 m NGF. Les modelés d'accroche seront intégrés dans un travail fin de modelés des 2 côtés.
- **Séquencer le projet en fonction des ambiances paysagères** (bastide & ouvrage / belvédère / bois / Parc d'activités) mais en gardant un aménagement cohérent sur l'ensemble du tracé.
- **Mettre en place des plateformes belvédères** qui accompagnent la voie verte, mettent en scène les vues et **affirmer cet espace comme point de vue et point de repère par la construction d'un élément** remarquable dans le paysage.
- **Concevoir les espaces verts en lien avec la biodiversité** : maintien d'un réel effet de lisière, limitation des plantations, gestion des eaux pluviales aérienne en privilégiant les noues paysagères et d'infiltrations.
- **Maintenir les usages existants** : assurer les connexions aux continuités piétonnes vers le réseau de cheminements existant.

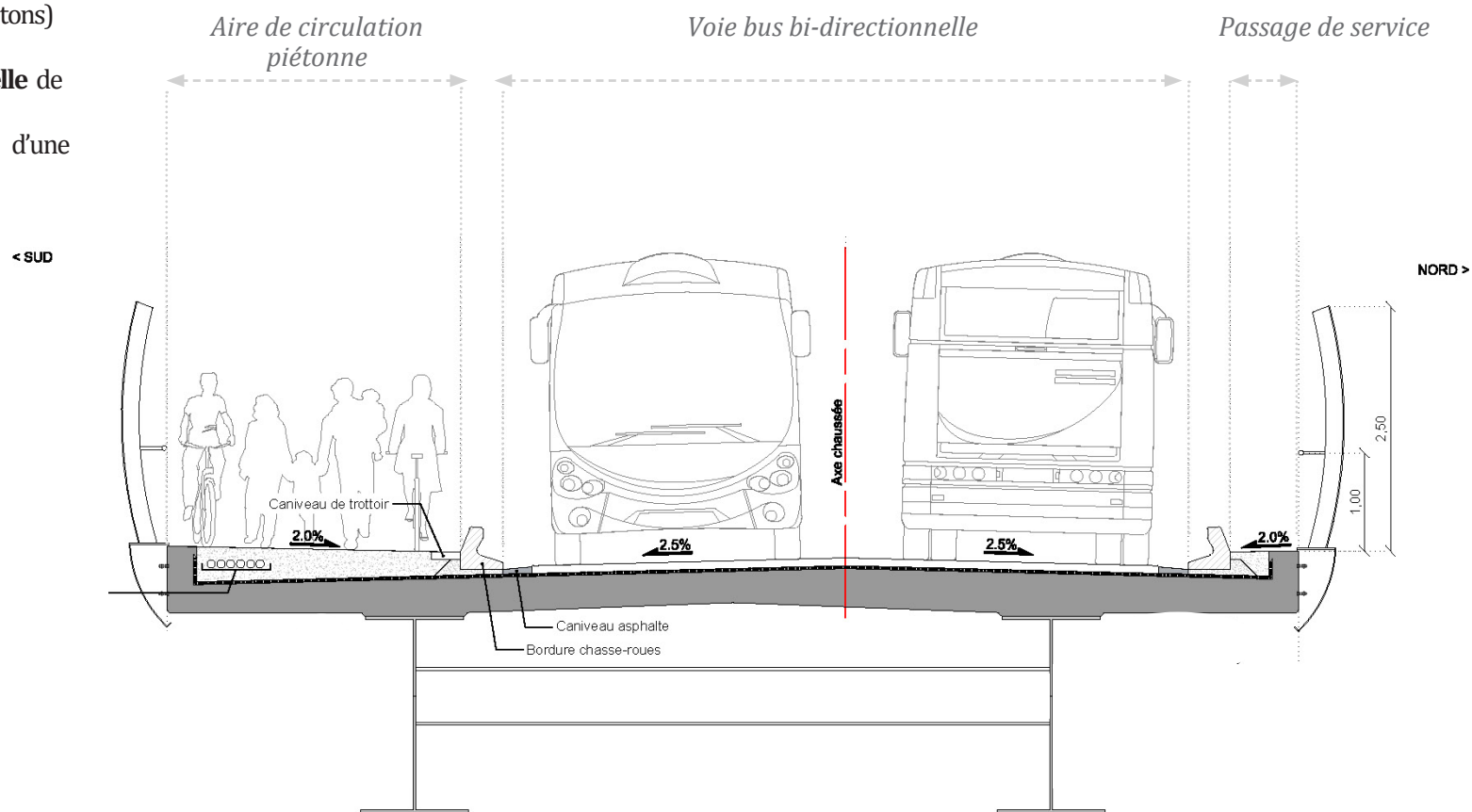


^ Plan des principes d'aménagements

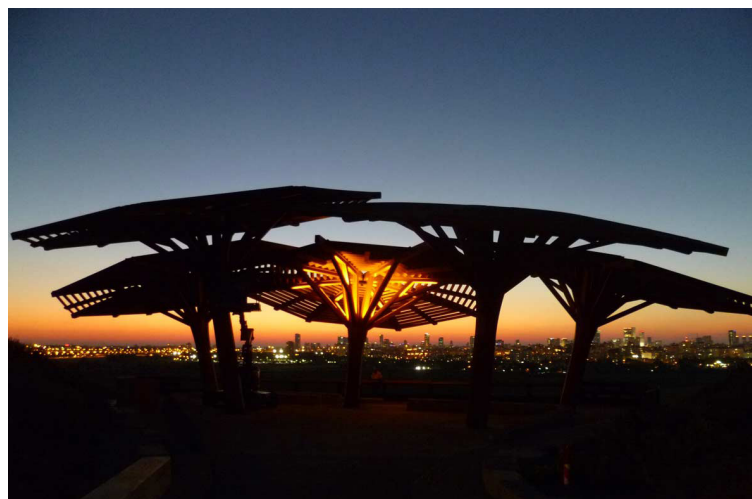
L'ouvrage - coupe fonctionnelle

Cette configuration consiste à disposer successivement du Sud vers le Nord :

- d'une **aire de circulation réservée aux modes doux** (cycles et piétons) de 3 m environ
- d'une **voie bus bi-directionnelle** de 2 x 3.50 m
- d'un **passage de service** d'une largeur de 0.70 m



Inspirations architecturales et paysagères

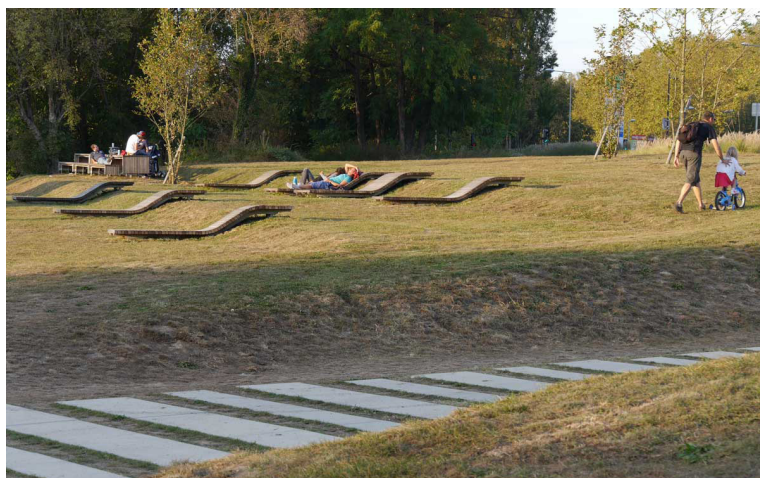


DES AMÉNAGEMENTS QUI
METTENT LA TOPOGRAPHIE
ET LES VUES EN VALEUR

Exemple de structure mettant en
scène un belvédère-repère

> (The IRIYA LANDFILL
Tel Aviv- Latz + Partners)

21



Aménager les modelés dans un
esprit parc

> (Quais de la Saône
In Situ)

Inspirations de matériaux

DES AMÉNAGEMENTS QUI
AFFIRMENT LA NATURALITÉ
DU SITE, PROTÈGENT ET
METTENT EN VALEUR LES
ÉLÉMENTS DU PAYSAGE
PRÉSERVÉS



22

Exemple de traitement de sol
en béton balayé et caillebotis
pour protection des systèmes
racinaires.

(Véloroute - Ile de Nantes - SCE
et ses Ateliers up+) >

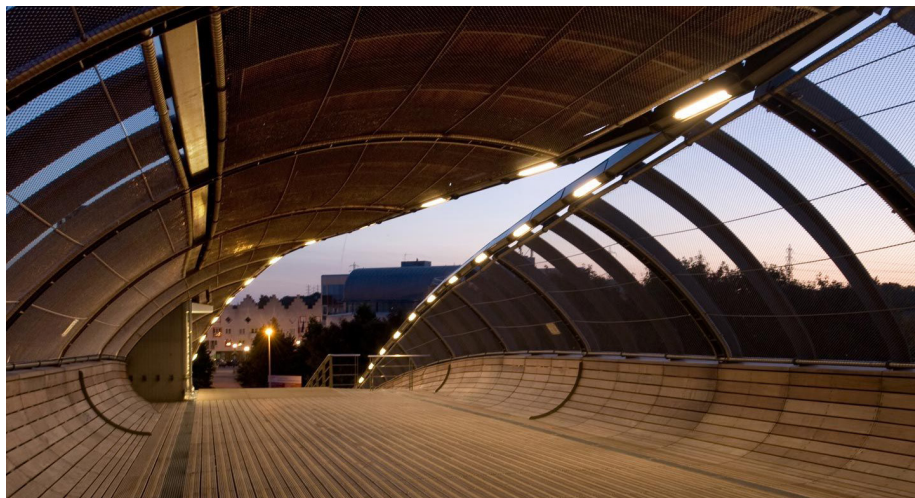


Préférer des matériaux comme
le bois et des teintes claires qui
rappellent la vocation piétonne
des aménagements
Passerelle Caméléon - Lyon

(BIGBANG architectes) >



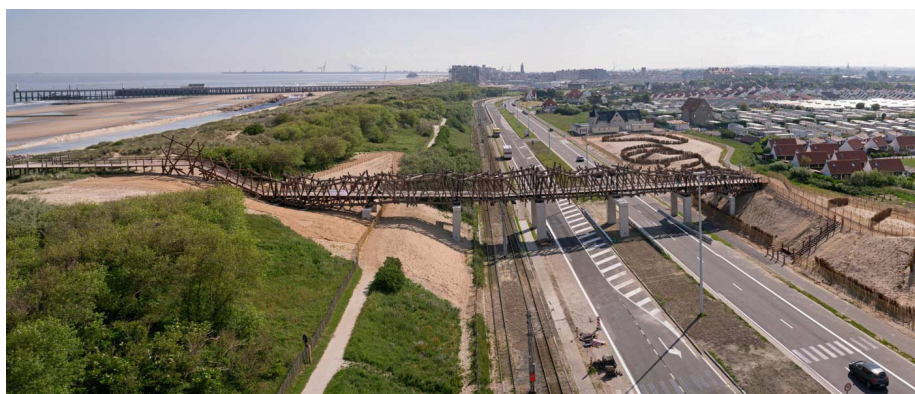
Inspirations d'ouvrages / gardes-corps



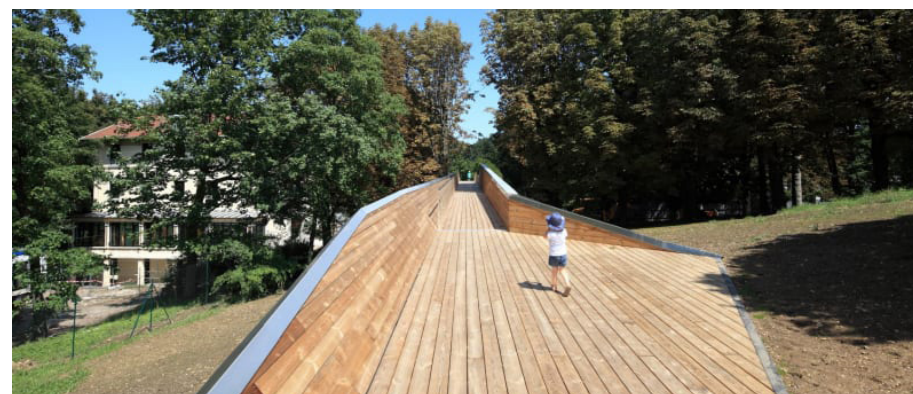
Pont de Villeteuse (93)
(DVVD architecte)



Métro de Rennes – corniches de rive en forme d'écrans en BFUP
(Lavigne & Cheron Architectes)



Wenduine Bridge - garde-corps qui s'inspire des barrières bois du littoral
(WEST 8)



Passerelle de Bussy Saint Georges
(Lavigne & Cheron Architectes)

24



Le site aujourd'hui (source Google Earth)

Insertion paysagère : réflexions



25

Le tracé a été défini pour lier les deux quartiers et s'inscrit donc dans leurs codes paysagers.

Croquis de réflexions paysagères
(SCE)

Dans la continuité du quartier de La Batside, le tracé est composé depuis l'axe de la rue Camille Pissaro.

Coté Puy Ponchet, les haies du chemin et en lisière du boisement sont préservées. Le point de vue sur la ville, en tête de colline, est préservé par une insertion de la voie dans la pente. Depuis la voie verte et les voies bus les vues sont ouvertes.

La voie s'insère ensuite au sein du boisement où le tracé évite le chemin creux et les zones propices aux batraciens.

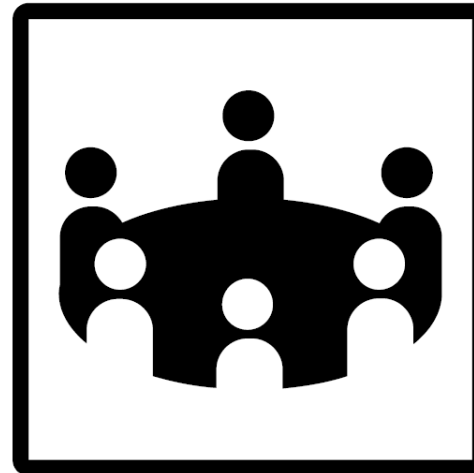
6/ Calendrier

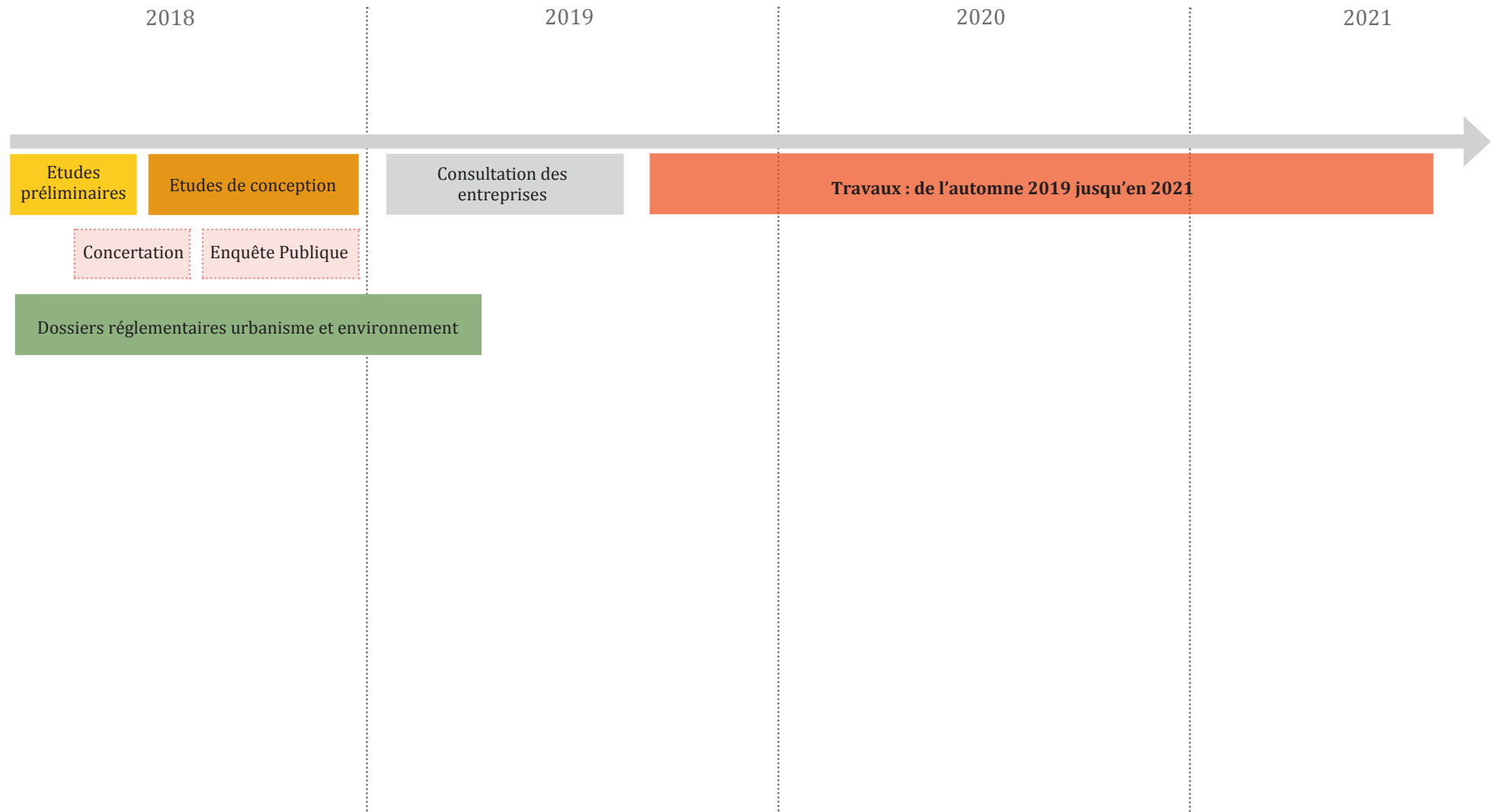
La concertation dans la poursuite du projet

Le bilan de la concertation synthétisera l'ensemble des avis et observations émis par le public, et servira de point d'appui aux décisions de Limoges Métropole sur les suites à donner au projet.

Limoges Métropole souhaite, en effet, que ce projet qui récite des enjeux majeurs pour l'agglomération soit construit dans le respect de la participation du public.

Le calendrier indicatif est présenté page ci-contre. Il précise l'enchaînement des études et les temps de la concertation. Les dates sont susceptibles d'être ajustées en fonction des aléas du projet.





PLUS D'INFORMATIONS, UN AVIS ?

Retrouvez le dossier sur :
www.agglo-limoges.fr

Envoyez un mail à :
concertation_franchissementA20@agglo-limoges.fr

